



Mon guide
RH
à l'UNIL

1. Bienvenue..... 3

Bienvenue à l'Université de Lausanne ...3
Pour toute question RH3

2. L'UNIL en bref..... 4

Un peu d'histoire.....4
Les sept facultés de l'UNIL5
Activité de l'UNIL : trois axes
scientifiques6
L'UNIL dans les classements
internationaux.....7
Place scientifique lausannoise.....8
Organisation de l'UNIL.....9

3. Accueil du personnel..... 10

Accueil des membres du personnel.....10
Autorisations de séjour11
Déménager en Suisse.....11
Les impôts en Suisse.....11
Les assurances obligatoires en Suisse.....11
Accueil du personnel international.....12
Coordonnées du Welcome Centre.....12
*Welcome Centre des relations
internationales*12

Accueil du corps professoral..... 13
Un service spécifique à vos besoins13
Les domaines de prestations13
Aide au partenaire13

4. Votre contrat de travail.....14

La fonction publique à l'UNIL..... 14
L'Etat de Vaud14
Financement par des fonds externes14
L'Université de Lausanne14
Secret de fonction..... 15
Temps d'essai et entretien
d'appréciation 15
Le cahier des charges 15

5. Temps de travail, congés et absences.....16

Horaires hebdomadaires de travail..... 16
Vacances 16
Jours fériés 16
Congés divers 17
Absence en cas de maladie et accident18
Certificat médical18
*Cessation de la couverture accidents non
professionnels*.....18

Absence en cas de service militaire 18
Absence en cas de congé maternité 19

6. Mise à jour de vos données personnelles..... 20

Annonce de changement d'adresse,
coordonnées bancaires ou autre..... 20

7. Accès informatiques et Campus Card 21

Coordonnées du Help desk 21

8. Vous restaurer 22

La restauration à l'UNIL 22

9. Vous rendre sur le campus de Dorigny 23

Transports publics24
Mobilité douce sur le Campus24
Ecomobilité24

10. Prestations sociales et politique salariale..... 26

Le système suisse des trois piliers	26
Système de rémunération.....	29
<i>Personnel administratif et technique</i>	29
<i>Assistant-e-s</i>	30
<i>Enseignant-e-s</i>	30
<i>Paielement du salaire</i>	30
Accès aux fiches de salaire	31
<i>Comment accéder à MyUnil</i>	31
<i>Changer vos coordonnées privées</i>	31

11. Prestations sociales - A qui s'adresser..... 32

Assurance accident.....	32
Caisses de pensions	32
AVS/AI/APG et Allocations familiales...32	

12. Le Certificat de travail, l'attestation de travail, la lettre de recommandation..... 34

Le certificat de travail	34
L'attestation de travail.....	35
La lettre de recommandation.....	35

13. Formation & développement 36

La formation continue.....	36
Les ateliers RH	36
Carrière	37

14. L'apprentissage à l'UNIL.....38

15. Les services de la Direction de l'UNIL39

16. Solutions de garde et garderies 40

Solutions de garde et garderies	40
<i>Solutions de garde</i>	40
<i>Garderies sur le campus de l'UNIL-EPFL</i> ..40	
<i>Carnet d'adresses Petite Enfance</i>	41

17. Vos avantages sociaux à l'UNIL 42

18. Conseil en cas de conflits sur le lieu de travail 43

A qui s'adresser.....	43
-----------------------	----

19. Fin des rapports de travail 44

Résiliation du contrat de travail	44
<i>Personnel administratif et technique (PAT) engagé à l'UNIL pour une durée indéterminée</i>	44
<i>Personnel administratif et technique (PAT) engagé à l'UNIL pour une durée déterminée</i>	44
<i>Assistant-e-s engagé-e-s à l'UNIL</i>	45
<i>Enseignant-e-s engagé-e-s à l'UNIL</i>	45
Retraite.....	45

20. Les associations à l'UNIL..... 46

21. Les médias à l'UNIL 47

1. Bienvenue

Bienvenue à l'Université de Lausanne

Ce guide vous propose différentes informations générales relatives à vos conditions cadres de travail, ainsi que quelques renseignements utiles, afin de vous guider dans vos premiers pas à l'Université de Lausanne.

Pour toute question RH

Nous vous invitons à prendre contact avec votre hiérarchie ou la ou le partenaire RH de votre Faculté ou Service.

Vous avez également la possibilité de contacter directement le Services des ressources humaines, selon les coordonnées ci-dessous :

www.unil.ch/srh

Du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h00 / de 14h00 à 17h00



2. L'UNIL en bref

Un peu d'histoire

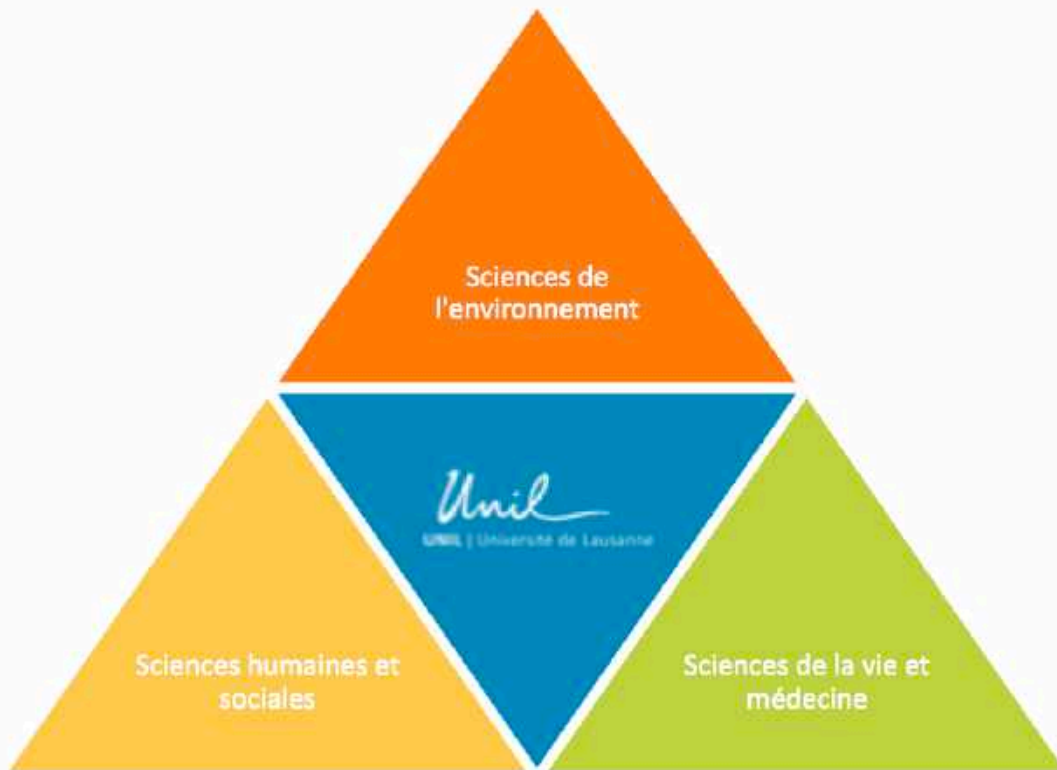
1537	Fondation de l'Académie (Schola Lausannensis)
1837	Organisation en 3 facultés : théologie, droit, lettres et sciences
1869	Création de la Faculté des lettres et de la Faculté des sciences
1890	Transformation de l'Académie en Université Création de la Faculté de médecine
1901	Création de l'Ecole des sciences sociales et politiques (SSP)
1911	Création de l'Ecole des hautes études commerciales (HEC)
1969	Création de l'EPFL
2001	Projet triangulaire de collaboration UNIL-EPFL-UNIGE
2003	Création de deux nouvelles facultés (FGSE et FBM)



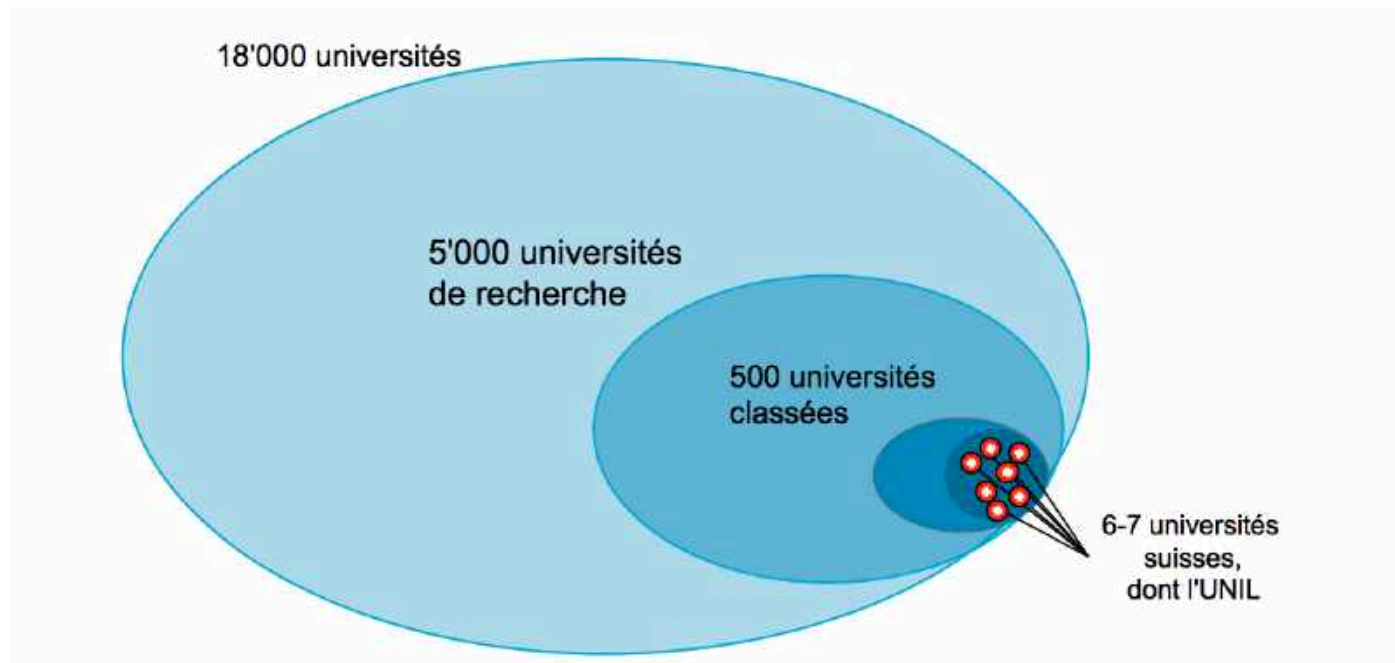
Les sept facultés de l'UNIL

Théologie et sciences des religions	Théologie Sciences des religions
Droit, sciences criminelles et administration publique	Droit Sciences criminelles Administration publique
Lettres	Philosophie, histoire, langues et linguistique, sciences de l'Antiquité, histoire de l'art, cinéma, langues et civilisations slaves et orientales
Sciences sociales et politiques	Psychologie, Science politique, Sciences sociales, Sciences du sport et de l'éducation physique
Hautes études commerciales	Economie politique, finance, actuariat, systèmes d'information, management
Géosciences et environnement	Géologie Géographie Environnement physique et humain
Biologie et médecine	Biologie Médecine

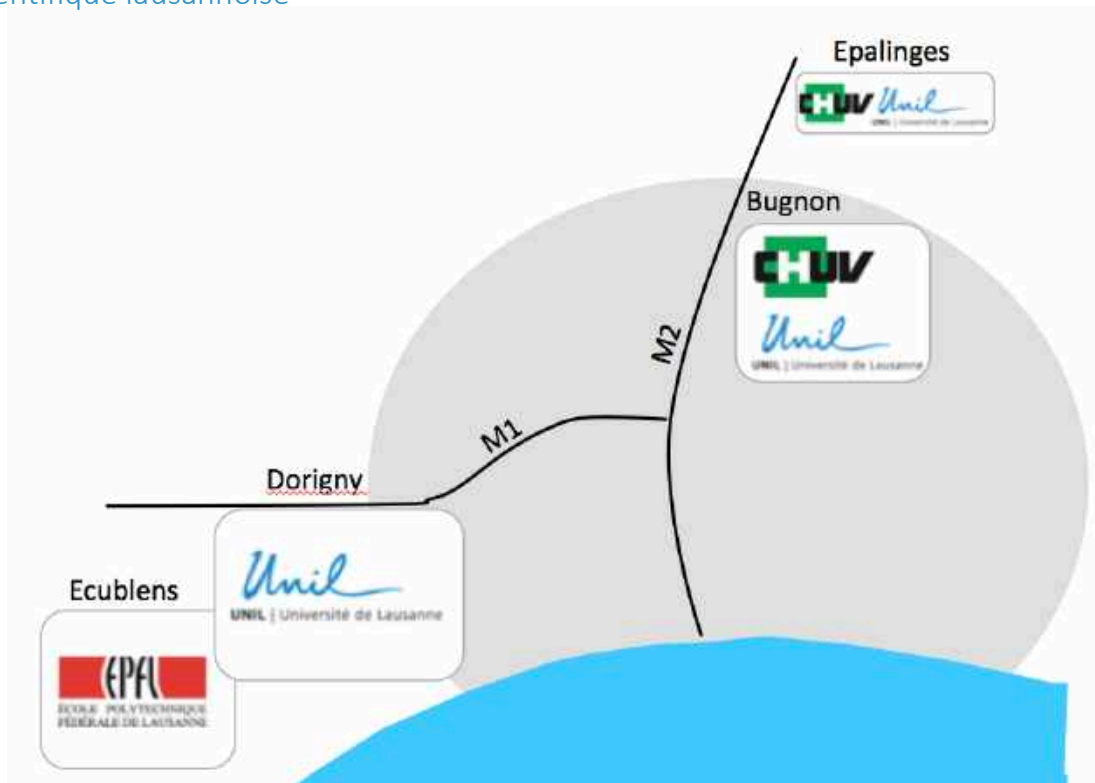
Activité de l'UNIL : trois axes scientifiques



L'UNIL dans les classements internationaux



Place scientifique lausannoise

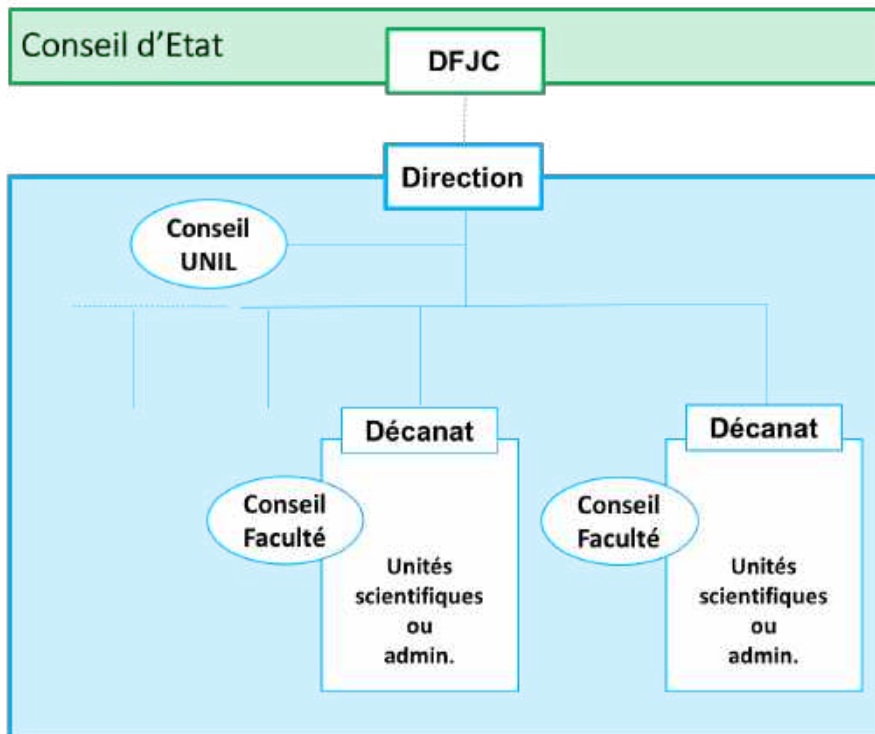


Organisation de l'UNIL

LUL
Surveillance de la gestion
de l'UNIL

Etablissement de droit
public autonome doté de
la personnalité morale

- Faculté de théologie et
de sciences des religions
- Faculté de droit, des
sciences criminelles et
d'administration publique
- Faculté des lettres
- Faculté des sciences
sociales et politiques
- Faculté des hautes
études commerciales
- Faculté de biologie et de
médecine
- Faculté des géosciences
et de l'environnement



3. Accueil du personnel

Accueil des membres du personnel

L'accueil des membres du personnel est en cours de transformation, afin de s'adapter au mieux à vos besoins et aux besoins de l'institution.

Le Service des ressources humaines se tient ainsi à disposition pour répondre à toutes vos questions en lien avec votre contrat de travail à l'UNIL, ainsi que pour fournir des informations générales, relatives à l'administration des ressources humaines : autorisations de séjour, conditions de rémunération, assurances sociales et caisses de pensions.

Le Service des ressources humaines propose également des ateliers et des formations ciblées selon les besoins des facultés et des services, ainsi que des programmes standards en lien avec le domaine des ressources humaines (la sélection, les assurances sociales etc.). Les liens ci-dessous vous donneront une première information générale concernant l'arrivée, le séjour et le travail en Suisse.



Autorisations de séjour

- Service de la population
www.vd.ch → Autorités → Départements → DEIS → population
- Service de l'emploi
www.vd.ch → Thèmes → Economie → Emploi Chômage
- Secrétariat d'Etat aux migrations
- www.sem.admin.ch → Département : DFJP → Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)
- Autorisations de séjour - aperçu et prolongation
www.ch.ch → Demander prolonger autorisation séjour

Les impôts en Suisse

- Impôts en Suisse et fiscalité
www.travailler-en-suisse.ch → Impôts
- Déclaration d'impôts
www.ch.ch → Déclaration impôts



Déménager en Suisse

- Vivre en Suisse en tant qu'étrangère ou étranger
www.ch.ch → Etrangers en Suisse
- Je déménage en Suisse : à quoi dois-je faire attention ?
www.ch.ch → Déménagement Suisse
- Assurances sociales pour les ressortissant-e-s étrangères et étrangers
www.ch.ch → Assurances sociales

Les assurances obligatoires en Suisse

- Assurances
www.ch.ch → Assurances
- Les deux assurances les plus importantes sont :
 - L'assurance maladie
www.ch.ch → Assurances maladie
 - L'assurance accident
www.ch.ch → Assurances accidents
- Comparateurs en ligne :
 - Priminfo : www.priminfo.ch
 - Comparis : www.comparis.ch

Accueil du personnel international

Le Welcome Centre des relations internationales de l'Université de Lausanne propose un service d'accueil personnalisé à l'attention du personnel provenant de l'étranger et du corps professoral invité à l'UNIL.

Coordonnées du Welcome Centre

Welcome Centre des relations internationales

Château de Dorigny

CH-1015 Lausanne

Téléphone : +41 21 692 20 07 / 23 28

welcomecentre@unil.ch

www.unil.ch/welcomecentre

Ce centre de bienvenue propose une assistance personnalisée dans les domaines suivants :

- Démarches administratives internes et externes en collaboration avec le Service des ressources humaines et les instituts invitants
- Recherche d'un logement
- Informations sur l'UNIL et Lausanne, ainsi que tout conseil pratique sur la vie quotidienne



Accueil du corps professoral

Un service spécifique à vos besoins

Un service spécifiquement destiné au corps professoral international est mis à la disposition des catégories suivantes :

- Professeur·e ordinaire (PO)
- Professeur·e associé·e (PAS)
- Professeur·e assistant·e PAST
- Professeur·e assistant·e en pré titularisation conditionnelle (PAST en PTC)

Ce service a pour but de faciliter l'arrivée des membres du corps professoral nouvellement engagés à l'UNIL provenant de l'étranger ainsi que de leur famille. Ce service personnalisé visant à garantir une meilleure intégration professionnelle débute après la signature du contrat d'engagement à l'UNIL et sa réception auprès du Service des ressources humaines de l'UNIL.

Cet accompagnement étant fourni par deux entreprises externes, le Service des ressources humaines se tient également à votre entière disposition pour répondre à vos questions en lien avec votre contrat de travail à l'UNIL. De plus, la Direction de l'Université de Lausanne organise au début de l'année académique l'accueil des nouveaux membres du corps professoral.

Les domaines de prestations

Les prestations proposées concernent les domaines suivants :

- Recherche de logement, conseils sur l'installation avant l'arrivée
- Informations sur la vie quotidienne
- Accompagnement au niveau des structures scolaires et parascolaires
- Assistance dans les démarches administratives (assurances personnelles, autorités locales, etc.).

Aide au partenaire

Si votre partenaire souhaite trouver un emploi dans la région lémanique, vous pouvez bénéficier d'un service d'accompagnement personnalisé dans les démarches de recherche d'une activité professionnelle :

- Evaluation des possibilités d'emploi en Suisse ; préparation d'entretien d'embauche ; soutien dans la préparation du CV et des lettres de motivation
- Réseaux professionnels pour les carrières non académiques



4. Votre contrat de travail

La fonction publique à l'UNIL

L'Etat de Vaud

L'UNIL s'inscrit dans la fonction publique cantonale. Par conséquent, le personnel engagé à l'UNIL par un contrat de droit administratif est soumis à la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers) qui gère les relations entre l'Etat et ses membres du personnel.

Cette loi ainsi que son règlement d'application (RLPers) sont disponibles sur le site du Canton de Vaud :
www.vd.ch → Etat, droit, finances → Personnel de l'Etat → Bases légales

Financement par des fonds externes

Pour le personnel financé par des fonds externes, le Code des obligations (CO) s'applique. Par mesure d'équité, certaines dispositions de la LPers s'appliquent par analogie. Une annexe mentionnant les articles concernés est envoyée avec le contrat d'engagement.

L'Université de Lausanne

La Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL) règle les dispositions générales et les rapports entre l'Etat de Vaud et l'Université de Lausanne. Ainsi, l'UNIL est responsable de son organisation, ses plans et règlements d'études, son personnel et ses finances.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site de l'UNIL : www.unil.ch/interne → Documents - Formulaires → Textes légaux



Secret de fonction

Chaque membre du personnel est soumis au secret de fonction et bénéficie d'un contrat, ainsi que d'un cahier des charges adapté à sa fonction et qui peut être sujet à évolution.

Temps d'essai et entretien d'appréciation

Un entretien d'appréciation se déroule peu avant l'expiration du temps d'essai de trois mois. Exceptionnellement et sous certaines conditions, l'autorité d'engagement peut décider de prolonger au maximum de trois mois le temps d'essai (art. 20 LPers) pour les postes en CDI. En principe, la hiérarchie est responsable d'effectuer un entretien d'appréciation annuel. La collaboratrice ou le collaborateur peut néanmoins en tout temps solliciter un entretien à sa hiérarchie (art. 36 LPers).

L'entretien d'appréciation a pour objectif de prendre le temps d'échanger, faire un point sur une période de travail donnée, d'évaluer les objectifs qui avaient été fixés pour cette même période, définir et s'aligner sur les objectifs futurs, ainsi que sur les indicateurs d'évaluation et définir un plan de développement.

Le cahier des charges

Le cahier des charges permet de connaître de manière précise et concise la position occupée, les attentes professionnelles et les responsabilités inhérentes au poste. Chaque personne engagée à l'UNIL est en possession d'un cahier des charges (art. 17, al. 2 LPers).



5. Temps de travail, congés et absences

Horaires hebdomadaires de travail

Comme indiqué à l'art. 115 du RLPers, les heures de travail à effectuer pour un poste au taux de 100% sont de :

- 41 heures 30 par semaine
- soit 8 heures 18 par jour



Vacances

Les membres du personnel ont droit aux vacances annuelles suivantes (art. 64 RLPers) :

- 5 semaines jusqu'à l'âge de 59 ans révolus
- 6 semaines dès l'année des 60 ans

Jours fériés

De manière générale, les jours fériés, pour toute personne travaillant dans le Canton de Vaud, sont :

- Dimanches
- 1^{er} et 2 janvier
- Vendredi Saint
- Lundi de Pâques
- Jeudi de l'Ascension
- Lundi de Pentecôte
- Le 1^{er} août (jour de la Fête nationale)
- Lundi du Jeûne
- Noël
- Un jour de congé supplémentaire en principe fixé au 26 décembre est offert aux collaborateurs de l'Etat de Vaud

Pour en savoir plus, nous vous remercions de vous référer au site du Service des ressources humaines de l'UNIL :

www.unil.ch/srh → [informations administratives](#) → [Jours fériés et pont de fin d'année](#)

Congés divers

Selon les art. 35 et 39 de la LPers, l'art. 83 du RLPers, la Directive 1.29 et 1.35 de la Direction et les Directives LPers 35.4, 35.6, 35.7 et 35.9, voici les différents types de congés proposés au personnel de l'UNIL :

- Congé de maternité de 4 mois
- Congé d'allaitement d'un mois qui suit le congé de maternité
- Congé de paternité de 5 jours ouvrables
- Congé pour enfant malade de 5 jours par an
- Congé d'adoption de 4 mois
- Congé parental non payé (entre 6 et 12 mois)
- Congé de formation professionnelle de 3 jours par année
- Congé prolongé pour raisons familiales (entre 2 semaines et 12 mois)
- Congé partiel (en principe, jusqu'à 12 mois) : la réduction temporaire du taux d'activité pour raisons familiales
- Congé de 4 jours pour le mariage d'un membre du personnel ou en cas de partenariat enregistré
- Jusqu'à 3 jours en cas de décès (épouse, époux, partenaire enregistré, enfant, mère ou père, concubin-e)
- Jusqu'à 2 jours pour d'autres circonstances de famille importantes
- Jusqu'à 2 jours pour un changement de domicile (déménagement)
- Le temps nécessaire pour comparution devant un tribunal ou devant les autorités fédérales, cantonales ou communales
- Le temps nécessaire pour les inspections d'armes, pour le service de pompier en cas de sinistre et pour les formations d'intervention rapide de la protection civile en cas de catastrophe
- Un demi-jour pour la participation à l'assemblée annuelle des délégué-e-s de la Fédération des sociétés des magistrats, fonctionnaires et employé-e-s de l'Etat de Vaud
- Jusqu'à 3 jours pour la participation au congrès trisannuel des Syndicats suisses des services publics – VPOD
- A titre exceptionnel, le service peut accorder d'autres congés de courte durée jusqu'à 10 jours ouvrables dans des circonstances particulières
- Jusqu'à 12 jours par année civile pour proche aidant
- Pont de fin d'année d'un jour, en général fixé le 26 décembre (cf [la page du SRH pour plus d'infos](#))

Absence en cas de maladie et accident

Le salaire de chaque membre du personnel de l'UNIL est assuré en cas d'absence maladie, accident professionnel et non-professionnel, en fonction de son contrat de travail. De manière générale, nous vous prions d'informer votre hiérarchie de votre absence et de prendre contact avec le Service RH pour tout renseignement complémentaire.

Certificat médical

Si une absence pour raison d'accident ou de maladie se prolonge au-delà de trois jours ouvrables, chaque membre du personnel doit fournir spontanément un certificat médical à sa hiérarchie, qui le transmettra au Service RH de l'UNIL.

Par ailleurs, lors d'un accident professionnel ou non-professionnel, une déclaration d'accident doit être envoyée au Service RH via le formulaire disponible sur le site du Service RH (www.unil.ch/srh → [Infos administratives](#) → [Formulaires internes](#)). Un accident est « bagatelle » lorsqu'il n'y a pas d'incapacité de travail.

L'UNIL est affiliée à la Bâloise Assurances. Le numéro de contrat UNIL pour toute question est le 25/3.005.148-2.

Cessation de la couverture accidents non professionnels

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de départ, dès le 32^e jour suivant le terme de votre contrat, la couverture au sens de la LAA contre les accidents non professionnels s'éteint. Toutefois, il est possible, si vous le souhaitez, de prolonger, à titre personnel, l'assurance accident non professionnels pendant 6 mois au maximum, auprès de notre assurance. Nous vous invitons également à en informer votre assurance privée.

Absence en cas de service militaire

Lors d'absence pour cause de service militaire ou de protection civile, le personnel engagé à l'UNIL a droit à la totalité de son salaire pendant toute la durée de l'absence. Ceci s'applique également lors d'un service de longue durée effectué en une seule fois (art. 60 RLPers). Le formulaire APG doit être rempli et envoyé au Service RH, qui transmettra le document à la Caisse de compensation pour recevoir le remboursement, selon le minimum légal.

Absence en cas de congé maternité

La collaboratrice est invitée à annoncer sa grossesse via un certificat médical indiquant la date prévue du terme à sa hiérarchie. Cette dernière le fera suivre au Service des ressources humaines. Ainsi, nous pourrons l'informer de ses droits.

Un guide « Être parent à l'UNIL » qui traite entièrement de ce sujet est disponible auprès du Service RH et du Bureau de l'égalité.

Il est important de noter que les collaboratrices engagées à l'UNIL ont droit à la totalité de leur salaire pendant toute la durée de leur congé maternité et allaitement.

Le formulaire APG doit être rempli et envoyé au Service RH, qui transmettra le document à la Caisse de compensation pour recevoir le remboursement, selon le minimum légal.



6. Mise à jour de vos données personnelles

Annonce de changement d'adresse, coordonnées bancaires ou autre

Nous vous remercions de mettre à jour vos données régulièrement et d'en informer le Service RH.

Par exemple :

- Annoncez-nous toute modification de situation personnelle (déménagement, mariage, naissance, ...)
- Les changements de compte bancaire/postal doivent être annoncés par écrit un mois à l'avance
- Lors du service militaire ou du congé maternité, le formulaire APG doit nous être transmis
- En cas de maladie ou d'accident et après 3 jours d'absence, un certificat médical doit nous parvenir par la voie hiérarchique
- En cas d'accident, nous vous prions de ne pas oublier de remplir une déclaration d'accident disponible sur le site du Service des ressources humaines

Lien utile

Vous trouverez différents formulaires concernant l'engagement d'une personne ou en cas d'accident sur notre site à la page suivante : www.unil.ch/srh → [Informations administratives](#) → [Formulaires internes](#)



7. Accès informatiques et Campus Card

Suite à son engagement, chaque nouveau membre du personnel obtiendra ses accès informatiques personnels et une Campus Card. Cette carte de légitimation de l'Université de Lausanne est à valider auprès des bornes informatiques situées sur le Campus. De plus, les accès informatiques permettent d'obtenir une adresse e-mail à son nom, ainsi qu'un identifiant *MyUNIL* indispensable afin d'accéder à ses fiches de salaires (voir le chapitre 8 « Prestations sociales et politique salariale »).

Au-delà de sa fonction première, la Campus Card est un outil offrant différents avantages. Elle permet notamment d'accéder à de nombreux bâtiments sur le Campus, de louer des livres à la Bibliothèque Cantonale Universitaire ou d'obtenir des prix préférentiels auprès des cafétérias et restaurants de l'UNIL. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la page : www.unil.ch/campuscard.

Par ailleurs, le Centre informatique de l'UNIL (CI) inventorie et gère le parc informatique de l'UNIL. De plus, son Help desk est à disposition des membres du personnel de l'UNIL en cas de questions concernant l'usage informatique dans le cadre de son activité professionnelle. En cas de problème informatique, n'hésitez donc pas à contacter le Help desk du CI.



Coordonnées du Help desk

Centre informatique UNIL

Bâtiment Amphimax

Quartier Sorge

CH-1015 Lausanne

www.unil.ch/ci

Téléphone : +41 21 692 22 11

E-mail : helpdesk@unil.ch

Contact par téléphone du lundi au vendredi
de 8h00 à 17h00

8. Vous restaurer

La restauration à l'UNIL

Le campus de Dorigny offre une dizaine de lieux de restauration. L'offre de plats chauds et froids, de boissons, de plats à l'emporter ou servis à table est très variée. Munis d'une Campus Card, le personnel de l'UNIL bénéficie de tarifs réduits. Les horaires d'ouverture des cafétérias varient en fonction de la période de cours, révisions, examens et vacances.

Pour en savoir plus : www.unil.ch/restos



- Cafétéria de l'Unithèque
- Cafétéria de Géopolis
- Cafétéria de l'Amphimax
- Cafétéria de l'Anthropole
- Cafétéria de l'Internef
- Cafétéria du Batochime
- Cafétéria du Centre Sport et Santé
- Restaurant de Dorigny
- Sur le pouce, Anthropole
- Epicentre, Anthropole
- Zelig, Géopolis

9. Vous rendre sur le campus de Dorigny

L'UNIL encourage l'usage des transports publics et la mobilité douce. Voici quelques informations importantes sur la politique de stationnement de l'UNIL.

Pour plus d'informations : www.unil.ch/parking

Le stationnement sur le campus de l'UNIL se répartit en trois types de zones :

- Les zones blanches : destinées aux visiteurs occasionnels munis d'un ticket de parking.
- Les zones vertes : réservées aux détenteurs d'une vignette de stationnement durant la semaine de 8h à 18h et ouvertes contre paiement aux visiteurs occasionnels de 18h à 8h ainsi que le samedi et le dimanche toute la journée. Les jours fériés dans le canton de Vaud sont assimilés au dimanche.
- Les zones jaunes : réservées aux détenteurs d'une vignette de stationnement spécifique.

Le campus de l'UNIL comprend également les places spécifiques suivantes :

- Places entretien : réservées aux véhicules de service de l'UNIL ainsi qu'aux véhicules des entreprises mandatées par l'UNIL en intervention sur le campus et disposant d'une autorisation ad hoc délivrée par UNISEP.
- Places pour personnes à mobilité réduite : réservées aux détenteurs d'une autorisation de parcage pour personnes à mobilité réduite délivrée par le Service des Automobiles et de la Navigation (SAN).
- Places Mobility : réservées aux véhicules [Mobility Car Sharing](#).
- Places de recharges pour véhicules électrique : réservées aux [véhicules électriques](#) en charge selon les conditions de l'article 0.11.13 de la Directive Stationnement et parking à l'UNIL.

Plan interactif de l'UNIL : <https://planete.unil.ch/plan>

Transports publics

L'UNIL est desservie par le métro m1 qui permet de relier le centre-ville de Lausanne d'une part et la Gare de Renens d'autre part, en moins de 10 minutes.

Pour en savoir plus sur le réseau des Transports publics de Lausanne (TL) : www.t-l.ch

Mobilité douce sur le Campus

- PubliBike
Ce réseau est composé d'une centaine de vélos en libre-service répartis sur les 10 stations du campus UNIL-EPFL. Grâce à votre Campus Card, et après inscription, vous avez la possibilité d'emprunter gratuitement pendant 1h30 un vélo dans une station du campus et de le rendre dans une autre.

Pour plus d'informations : www.unil.ch/mobilite → [Mobilité douce](#)
→ [PubliBike](#)

Ecomobilité

- Covoiturage
La plateforme E-covoiturage.ch vous permettra de partager vos trajets.

Pour cela, il vous suffit de vous enregistrer gratuitement pour avoir accès à toutes les fonctionnalités de la plateforme et télécharger l'application mobile. www.unil-epfl-covoiturage.ch

- Borne Green Motion
L'UNIL met à disposition 8 bornes de recharge Green Motion sur le parking devant l'Internef. Pour bénéficier de ce service, vous devez vous inscrire au réseau de borne Green Motion et acquérir une carte annuelle payante. L'électricité consommée lors de chaque « plein » sur le campus est offerte par l'UNIL à tout le personnel et tous les étudiant-e-s.

Pour tout renseignement complémentaire :
www.unil.ch/mobilite → [Ecomobilité](#) → [Borne Green Motion](#)

- Atelier vélo
En cas de petits soucis mécaniques – crevaison, chaîne cassée, freins usés, etc. – l’atelier vélo est là pour remettre votre monture en état rapidement et à moindre coût.

Lieu : Internef 007.2

Horaire : Lundi et mardi de 12h à 13h, mercredi et jeudi de 12h à 14h

Pour tout renseignement complémentaire :

www.unil.ch/mobilité → [Mobilité douce](#) → [Atelier vélo](#)

- Parkings vélos
L’UNIL dispose d’un grand nombre de places sécurisées pour vélo à proximité de chaque bâtiment.

Vous trouverez une carte des parkings pour vélos sur le lien : www.unil.ch/mobilité → [Mobilité douce](#) → [Parking vélos](#)

- Mobility car sharing
Mobility vous permet de bénéficier d’un réseau de 2’700 véhicules, répartis sur 1’400 emplacements dans toute la Suisse. En fonction de vos besoins, vous pourrez opter pour le véhicule le plus adapté. Ces offres sont valables pour tous les membres de l’UNIL ayant une Campus Card valide, un permis de conduire international valide et une attestation de domicile.

Pour vous y inscrire et connaître les offres Mobility : www.unil.ch/mobilité → [Ecomobilité](#) → [Mobility car sharing](#)



10. Prestations sociales et politique salariale

Le système suisse des trois piliers

Le système suisse de prévoyance et de retraite se compose de trois piliers :

- 1^{er} pilier : il vise à couvrir les besoins vitaux et est obligatoire pour toute personne domiciliée en Suisse dès sa 18^e année. Il comprend l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), les allocations pour perte de gain pendant le service militaire et cas de maternité (APG) et l'assurance-chômage (AC).

L'UNIL est affiliée à la Caisse cantonale vaudoise de Compensation AVS à Vevey.

- 2^e pilier : il est dédié à la prévoyance professionnelle obligatoire et assure un maintien du niveau de vie minimum en période de retraite. Dès l'âge de 18 ans, un-e employé-e qui est au bénéfice du 1^{er} pilier et qui a un revenu annuel d'au moins CHF 21'150.- (valeur 2018) par année y est soumis-e.

L'UNIL est affiliée à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) pour le PAT et le corps enseignants, et aux Retraites populaires pour les assistant-e-s et chercheur-e-s FNS.

- 3^e pilier : il permet une prévoyance individuelle supplémentaire et d'obtenir des avantages fiscaux. Il s'agit d'un complément au 1^{er} et 2^e pilier, financé uniquement par l'employé-e de manière privée et facultative.

La cotisation au 1^{er} et 2^e pilier est calculée sur la base du salaire déterminant, y compris le 13^e salaire et compléments de salaire, et est déduite du salaire mensuel brut (voir le tableau ci-après).

Concept suisse des trois piliers

1^{er} pilier

Prévoyance étatique

AVS, AI

Prestations
complémentaires

Garantir les besoins vitaux

2^{ème} pilier

Prévoyance professionnelles
obligatoire

LPP
Assistante
accident
obligatoires

Maintenir le niveau de vie antérieur

3^{ème} pilier

Prévoyance individuelle

Prévoyance liée
(pilier 3a)

Prévoyance libre
(pilier 3b)

Comblent les lacunes de prévoyance

Liens utiles

Pour en savoir plus sur le système suisse des prestations sociales, nous vous conseillons les sites suivants :

- Le site de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) : www.bsv.admin.ch
- Le site du Centre d'information AVS/AI : www.ahv-iv.ch

- Le site de la Confédération suisse : www.ch.ch → [organiser, prévoyance, vieillesse](#)
- Le site de la Caisse cantonale vaudoise de Compensation AVS : www.caisseavsvaud.ch
- Le site de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) : www.cpev.ch
- Le site de la Caisse de pensions des Retraites populaires : www.retraitespopulaires.ch → [Prévoyance professionnelle](#)
- Le site du Service RH : www.unil.ch/srh → [Informations administratives](#) → [Prestations sociales](#)



Système de rémunération

Personnel administratif et technique

Chaque poste s'inscrit dans la politique de rémunération de l'Etat de Vaud, selon le système DECFO-SYSREM.

Chacun est désigné par un emploi-type, qui reflète le métier et la nature des activités de l'employé-e, un niveau de fonction et une classe salariale, divisées en 18 classes de salaires.

Le salaire évolue entre le minimum et le maximum de la classe. L'amplitude entre les salaires minimum et maximum de chaque classe est de 45% à l'exception des classes 1 et 2.

Chaque classe est composée de 26 échelons divisés en trois zones : la première comprend 8 échelons, la deuxième 9 échelons, la troisième 9 échelons.

La progression au sein de chaque classe est répartie de la manière suivante:

1. dans la 1^{ère} zone, l'augmentation représente 2,44 % du salaire minimum;
2. dans la 2^e zone, l'augmentation représente 1,67 % du salaire minimum;
3. dans la 3^e zone, l'augmentation représente 1,17 % du salaire minimum.

Le salaire annuel est payé en treize fois. Le treizième salaire est versé au mois de décembre, sous réserve d'une cessation d'activité en cours d'année, auquel cas il est versé au moment du départ, prorata temporis.

Au début de chaque année civile et après au moins 6 mois d'activité, le salaire annuel brut est augmenté selon les montants correspondant à sa classification et indiqués sous «Montants des annuités» de l'échelle des salaires.

www.vd.ch → Etat, droit, finance → Personnel de l'Etat → Politique salariale

Assistant·e·s

Des barèmes pour cette catégorie de fonction sont prévus. Le salaire est versé en douze mensualités. Le treizième salaire est inclus et versé chaque mois.

www.unil.ch/srh → Informations administratives → Données salariales → Barèmes

Enseignant·e·s

Des barèmes et un calcul spécifique pour cette catégorie de fonction sont prévus. La [directive de la Direction de l'UNIL 1.24](#) en précise les modalités. Le salaire est versé en 13 mensualités. Le treizième salaire est payé avec le dernier mois travaillé de l'année en cours.

www.unil.ch/srh → Informations administratives → Lois, règlements et directives UNIL & Etat de Vaud

Paiement du salaire

Vous trouverez sur notre site les dates de versement des salaires, qui sont toujours l'avant-dernier jour ouvrable du mois.

Liens utiles

Pour plus d'informations quant aux barèmes et mesures salariales, nous vous prions de vous référer au site du Service des ressources humaines de l'UNIL :

www.unil.ch/srh → Informations administratives → données salariales

Nous vous suggérons également le site du Canton de Vaud quant à la politique salariale cantonale :

www.vd.ch → Etat, droit et finances → Personnel de l'Etat → Politique salariale



Accès aux fiches de salaire

Chaque mois, votre fiche de salaire sera automatiquement disponible sur votre compte *MyUnil* et accessible pour une durée de 12 mois. Pour cela, nous vous invitons à vous rendre sur le portail interne de l'Université de Lausanne en cliquant sur « UNIL Interne » (my.unil.ch). Vous devrez vous munir de votre login et de votre mot de passe personnel.

Comment accéder à *MyUnil*

Après avoir accédé à votre portail interne, nous vous prions de cliquer sur :

1. Cliquez « Mon compte »
2. Menu « Mes données salariales »
3. Aller sur le lien en bleu « Bulletins de salaire »

Changer vos coordonnées privées

Outre la possibilité d'imprimer vos feuilles de salaires, votre compte *MyUnil* vous permet également de changer vos coordonnées et d'avoir accès à des informations personnalisées.



11. Prestations sociales - A qui s'adresser

Assurance accident

Concernant :

- Conditions d'assurance
- Déclaration de sinistre
- Questions diverses

Nous vous prions de contacter le Service des ressources humaines de l'UNIL.

Concernant :

- Remboursement de factures
- N° de sinistre

Nous vous prions de contacter :

Bâloise Assurances

Téléphone : +41 58 285 61 01
Aeschengraben 21, Case postale
4002 Basel
Police n° 25/3.005.148-2

Caisses de pensions

Concernant :

- Cotisations
- Fiche de salaire

Nous vous prions de contacter le Service des ressources humaines de l'UNIL.

Concernant :

- Questions diverses

Nous vous prions de contacter :

CPEV

info@cpev.ch
Téléphone : +41 21 348 24 43
Caroline 9, Case postale 288
1001 Lausanne

Retraites populaires

info@retraitspopulaires.ch
Téléphone : +41 21 348 21 11
Caroline 9, Case postale 288
1001 Lausanne

AVS/AI/APG et Allocations familiales

Pour toutes questions :

Nous vous prions de contacter le Service des ressources humaines de l'UNIL.

Pour votre information :

Caisse cantonale Vaudoise

avs.vaud@avs22.vd.ch

Téléphone : +41 21 964 12 11

Rue des Moulins 3

1800 Vevey



12. Le Certificat de travail, l'attestation de travail, la lettre de recommandation

On distingue le certificat intermédiaire et final.

Le certificat de travail (l'art. 47 LPers qui renvoie à l'art. 330a, al. 1, CO) renseigne sur :

- la nature et la durée des rapports de travail ;
- la qualité du travail et le comportement de la personne.

Il comprend les informations suivantes :

- identité de la personne et de l'employeur ;
- début et fin des rapports de travail ;
- liste détaillée des fonctions importantes et des activités marquantes de la personne dans le cadre de ses rapports de travail, y compris la durée de ces activités ;
- l'appréciation des performances de la personne (qualité et quantité du travail fourni) et de son comportement ;
- signature valable de l'employeur, y compris la date d'établissement du document.

L'attestation de travail se limite aux données concernant la durée et la nature des rapports de travail (art. 330a, al. 2, CO).

Le certificat de travail

Chaque membre du personnel peut en tout temps demander un certificat de travail. On distingue le certificat de travail intermédiaire, qui est établi durant le contrat et le certificat de travail final, qui est établi au terme des rapports contractuels. Sur demande, l'UNIL délivre le certificat de travail correspondant à la période requise. Votre hiérarchie se tient à votre disposition afin de pouvoir l'établir. L'autorité d'engagement est le principal signataire, ainsi que la hiérarchie.

Un certificat de travail intermédiaire peut par exemple être demandé dans les situations suivantes :

- Changement de hiérarchie ;
- Modification profonde du cahier des charges (promotion, transfert, etc.).

L'attestation de travail

A la demande de l'employé-e, le certificat ne porte que sur la nature et la durée des rapports de travail.

La lettre de recommandation

La lettre de recommandation est notamment utilisée pour les fonctions académiques : assistant-e-s et enseignant-e-s. Celle-ci peut directement être établie par la hiérarchie.



13. Formation & développement

La formation continue

Un congé payé de trois jours par année est octroyé à l'ensemble des membres du personnel de l'UNIL afin de suivre une formation continue professionnelle (art. 39 LPers).

Un éventail de formations peut être suivi sur proposition de la hiérarchie ou selon vos envies, en interne ou en externe.

Nous vous rappelons néanmoins qu'il est de la compétence des responsables hiérarchiques d'accorder une mesure de formation aux membres de son équipe.

En cas d'intérêt, nous vous prions de contacter directement les prestataires internes et/ou externes et de vous inscrire aux cours dans les délais d'inscription impartis.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à en discuter avec votre hiérarchie et prendre ensuite contact avec votre responsable RH.

www.unil.ch/srh → [Présentation & contact](#) → [Nous contacter](#)

Les ateliers RH

Nos missions s'inscrivent dans une volonté de développer et renforcer les compétences des membres du personnel de l'UNIL, de développer leur employabilité et de favoriser la mobilité interne du personnel de l'UNIL.

Nos formations sont destinées à l'ensemble des membres du personnel de l'UNIL et sont réparties selon deux populations cibles :

- Cadres : le personnel exerçant une fonction d'encadrement
- Non-cadres : ensemble du personnel de l'UNIL



Nos ateliers sont gratuits pour l'ensemble du personnel de l'UNIL. Toutefois, certains ateliers peuvent être suivis par le personnel externe à l'UNIL (personnel de l'Etat de Vaud, personnel du CHUV, personnel de l'EPFL) à des conditions particulières.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse email « ateliersrh@unil.ch » ou à consulter notre site : www.unil.ch/ateliersrh.

Carrière

Pour de nouveaux horizons, toutes les offres d'emploi de l'Université de Lausanne sont publiées sur notre site carrière. Pour cela, nous vous prions de consulter la page suivante : www.unil.ch/emplois.



14. L'apprentissage à l'UNIL

L'Université de Lausanne offre des places d'apprentissage dans différents métiers dans les domaines tels que l'administration, les techniques de laboratoires, le gardiennage d'animaux, le graphisme, l'information documentaire, la communication et le multimédia, l'entretien des jardins et espaces verts.

A l'heure actuelle, l'UNIL compte une trentaine d'apprenti-e-s, toutes années et toutes formations confondues.

L'objectif de l'UNIL est de continuer à promouvoir les places d'apprentissage pour les années à venir par la mise en place d'un véritable partenariat et d'une étroite collaboration avec les services et les facultés.

Contact

Pour toute question, nous vous invitons à consulter notre page internet : www.unil.ch/srh → [Nos prestations](#) → [Apprentissage à l'UNIL](#).



15. Les services de la Direction de l'UNIL

L'Université de Lausanne est composée de différents services, ayant pour but de soutenir l'enseignement et la recherche dans l'institution. Elles répondent ainsi aux besoins des étudiant·e·s et des membres du personnel.

- Bureau des affaires culturelles
- Bureau de l'égalité
- Centre de langues (CDL)
- Centre de soutien à l'enseignement (CSE)
- Centre informatique (Ci)
- Fondation pour la formation continue UNIL-EPFL
- Interface Sciences - Société
- PACTT - Transfert de technologie et partenariat industriel
- Relations internationales (RI)
- Service d'orientation et carrières (SOC)
- Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME)
- Bureau de la médiation
- Bureau des alumni
- Carrières
- Culture Qualité
- Collège des sciences
- Service des immatriculations et inscriptions (SII)
- Service des ressources humaines (SRH)
- Service des sports UNIL-EPFL (SPORTS)
- Service financier
- Service juridique
- Unibat - Service des bâtiments et travaux
- Unicom - Service de communication et d'audiovisuel
- Uniris - Service des ressources informationnelles et archives
- Unisep - Sécurité, Environnement, Prévention
- Unisis - Système d'information et statistiques



16. Solutions de garde et garderies

Solutions de garde et garderies

Solutions de garde

Au-delà de ses activités visant à la promotion de l'égalité entre femmes et hommes à l'UNIL, le Bureau de l'égalité a établi un partenariat avec profawo. Ainsi, vous pouvez trouver une personne pour la garde d'enfants régulière ou en cas d'urgence, inscrire vos enfants à la crèche Kids & Co La Source (près de Vevey) et recevoir des conseils sur la conciliation vie familiale-vie professionnelle. En outre, le Bureau de l'égalité met à votre disposition des aides financières à la garde d'enfants, à certaines conditions.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter les pages dédiées à la garde d'urgence et aux autres solutions sur le site du Bureau de l'égalité de l'UNIL : www.unil.ch/egalite → [Maternité / Paternité](#) → [SOS Parents](#) → [Garde d'urgence & autres solutions](#).

Garderies sur le campus de l'UNIL-EPFL

Trois garderies accueillent les enfants de toute personne engagée ou étudiant à l'UNIL ou à l'EPFL :

- **Garderie "La Croq'cinelle" UNIL-EPFL**
www.epfl.ch → [Garderies EPFL-UNIL](#) → [La Croq'cinelle](#)
Cette garderie accueille, à l'Anthropole, 44 enfants dont au moins un des parents travaille ou étudie à l'UNIL ou à l'EPFL.
- **Garderie "La Croquignole" UNIL-EPFL**
www.epfl.ch → [Garderies EPFL-UNIL](#) → [La Croquignole](#)
Réservée aux enfants dont les parents travaillent ou étudient à l'UNIL ou à l'EPFL, elle accueille les enfants dès l'âge de 2 mois jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école enfantine.
- **Garderie "Polychinelle" UNIL-EPFL**
www.unil.ch → [Portail interne UNIL](#) → [Organisation](#) → [Services](#) → [Garderie "Le Polychinelle"](#)
Une nursery-garderie qui accueille 37 enfants de 2 mois jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école enfantine dont au moins un des parents travaille ou étudie à l'UNIL ou à l'EPFL.

Carnet d'adresses Petite Enfance

A l'usage des parents avec enfants en bas âge et des professionnels, ce carnet constitue une aide précieuse en matière de transmission d'informations et d'orientation des familles face à la préparation à l'accouchement, garde d'un enfant malade, aides médico-sociales ou judiciaires, liste des ludothèques, etc.

Pour plus d'informations :

www.vd.ch → Thèmes → Santé → Prévention → Petite enfance → Carnets d'adresses

Croix-Rouge vaudoise

Si votre enfant est malade, vous pouvez contacter le Service de Garde d'Enfants Malades de la Croix-Rouge vaudoise.

www.croixrougevaudoise.ch

Téléphone : +41 21 340 00 80 / +41 21 340 00 81
(lun-ven 7h-12h /13h30-17h30)



17. Vos avantages sociaux à l'UNIL

Evoluant principalement dans un cadre verdoyant au cœur du campus de Dorigny, situé au bord du lac Léman, l'Université de Lausanne possède une multitude d'avantages sociaux.

Outre les avantages déjà cités dans cet ouvrage comme les congés offerts, les solutions de garde, les possibilités de formation continue, l'accès aux bibliothèques cantonales universitaires, la LPP surobligatoire, ainsi que les moyens de transport proposés, il existe encore d'autres avantages intéressants comme :

- Un centre sportif avec plus de 120 activités proposées et des événements toute l'année à des prix préférentiels
- Une offre téléphonique
- Des rabais sur les achats informatiques
- Une offre variée d'activités culturelles

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec votre responsable RH.

www.unil.ch/srh → Présentation & contact → Nous contacter



18. Conseil en cas de conflits sur le lieu de travail

A qui s'adresser

Si, dans le cadre de l'UNIL, vous vivez des difficultés relationnelles ou êtes confronté-e-s à un conflit, le Bureau de conseils et médiation est à disposition pour vous écouter, analyser avec vous la situation et envisager différentes options.



Ce service est une ressource indépendante pour favoriser un climat de travail favorable et accompagner la gestion ou la résolution des conflits et intervenir en cas de harcèlement psychologique (mobbing) et de harcèlement sexuel. Les membres de ce service peuvent intervenir par des entretiens individuels en toute confidentialité, de la médiation, des séances d'information sur le conflit et le harcèlement ou en faisant appel au [Groupe Impact](#) de l'Etat de Vaud.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à consulter leur [page internet](#).

Bureau de médiation
Université de Lausanne
Amhipôle
Bureau 200.11
CH-1015 Lausanne
contact.mediation@unil.ch

19. Fin des rapports de travail

Résiliation du contrat de travail

Personnel administratif et technique (PAT) engagé à l'UNIL pour une durée indéterminée

Concernant le personnel administratif et technique, le contrat de travail peut être résilié moyennant un préavis notifié par écrit (art. 58 et 59 LPers) :

- 7 jours pendant la période d'essai
- 1 mois pour la fin d'un mois durant la première année
- 3 mois pour la fin d'un mois dès la deuxième année

Dès l'annonce d'une résiliation du contrat de travail, d'une mutation ou d'un transfert, nous vous prions de vous adresser à votre hiérarchie, afin d'établir un certificat de travail.

Personnel administratif et technique (PAT) engagé à l'UNIL pour une durée déterminée

Concernant le personnel administratif et technique, le contrat de travail de durée déterminée prend fin automatiquement au terme prévu.

Toutefois, la collaboratrice ou le collaborateur peut demander une résiliation anticipée de son contrat à sa hiérarchie. Si celle-ci est d'accord avec le terme demandé, ce dernier peut être modifié en conséquence.

Un préavis notifié par écrit et signé des deux parties doit être transmis au Service RH. Dans ce cas, il n'y a donc aucun délai de préavis prévu pour ce faire.

Assistant·e·s engagé·e·s à l'UNIL

Le règlement sur les assistant·e·s à l'Université de Lausanne du 13 juin 2007 s'applique pour toute personne engagée dans une des fonctions suivantes :

- assistant·e·s diplômé·e·s
- premières et premiers assistant·e·s
- assistant·e·s étudiant·e·s

www.unil.ch/srh → Informations administratives → Lois, règlements & Directives UNIL & Etat de Vaud

En cas de résiliation anticipée de son activité, l'assistant·e doit adresser sa démission à sa hiérarchie en moyennant un préavis notifié par écrit (art. 35 Règlement sur les assistants à l'UNIL) :

- 2 mois pour la fin d'un mois

Enseignant·e·s engagé·e·s à l'UNIL

Les contrats de travail des enseignant·e·s sont régis par différentes lois et directives, dont la LUL. En cas de résiliation de son activité, l'enseignant·e doit adresser sa démission à la Direction par la voie de service moyennant un préavis notifié par écrit :

- 6 mois pour la fin de l'année académique (art. 62 LUL, art. 67 RLUL)

www.unil.ch/srh → Informations administratives → Lois, règlements & Directives UNIL & Etat de Vaud

Retraite

Actuellement, selon l'article 8 du Règlement des prestations de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud du 1^{er} janvier 2014, l'âge légal de la retraite à l'Université de Lausanne est de :

- 65 ans pour les femmes et les hommes

Pour une retraite anticipée, nous vous invitons à prendre contact avec la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation AVS et la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (contacts dans le chapitre 9 « Prestations sociales » de ce guide).

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site de la Confédération : www.ch.ch → âge de la retraite.

20. Les associations à l'UNIL

Nous avons sélectionné ci-dessous les deux associations présentes sur le campus de l'Université de Lausanne en lien avec les membres du personnel. Quant aux associations culturelles, une liste complète est accessible sur le site de l'UNIL :

www.unil.ch → Portail interne UNIL → Organisation → Associations → Association non-représentatives.

- **COMMISSION DU PERSONNEL**

Dans le cadre de sa politique de dialogue et d'ouverture avec tous les membres du personnel, la Direction de l'Université met en place une Commission du personnel au sein de l'UNIL accessible à tout le personnel de l'Université, qu'il fasse partie du corps professoral, du corps intermédiaire ou du personnel administratif et technique.

www.unil.ch/copers

- **ACIDUL**

Association du corps intermédiaire et des doctorant-e-s de l'Université de Lausanne

wp.unil.ch/acidul



21. Les médias à l'UNIL

- **L'Uniscope**
L'Uniscope, magazine du campus de l'UNIL, est un journal qui s'adresse à l'ensemble de la communauté universitaire. Son rôle est de mettre en lumière les actrices ou les acteurs et événements du campus. Ce magazine est également disponible sur iPad, iPhone et Android.
www.unil.ch/unicom → Publications → Uniscope
- **Portail d'actus**
A tendance généraliste, le portail d'actus présente les activités, colloques, recherches, prix etc. de tous les services et facultés de l'Université de Lausanne. Il y figure également *le memento*, soit un listing des conférences et colloques donnés à l'UNIL.
www.unil.ch/actu
- **Allez Savoir!**
Allez savoir! est le magazine de l'Université de Lausanne. Gratuit, il est publié 3 fois par année et paraît en mai, en septembre et en janvier. Son contenu se compose d'articles rédigés par des journalistes qui interviewent des chercheur·e·s et enseignant·e·s de l'UNIL sur des thèmes d'actualité.
www.unil.ch/unicom → Publications → Allez savoir!
wp.unil.ch/allezsavoir/electronique
- **Fréquence Banane**
Par les étudiant·e·s, la radio des campus Fréquence Banane est diffusée 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
www.frequencebanane.ch

L'ACTU

- **L'auditoire**

L'auditoire permet aux étudiant·e·s de l'EPFL et de l'UNIL d'exprimer leur point de vue et de se livrer à un travail d'enquête chaque mois de l'année universitaire. Mais il se veut également enrichissant pour son lectorat, en traitant des thématiques délaissées par les autres médias ou en les abordant sous un angle différent. www.auditoire.ch



- **UNIL Campus**

Disponible sur Google Play Store et sur App Store, l'application gratuite UNIL Campus a été conçue pour faciliter la vie universitaire des étudiant·e·s, enseignant·e·s, membres du personnel et visiteurs·euses. Se connecter à Moodle et à MyUNIL de façon simplifiée depuis son téléphone devient un jeu d'enfant, tout comme jeter un œil au menu des cafétérias, consulter les horaires de transports publics, chercher un contact dans l'annuaire UNIL... www.unil.ch/ci/unilcampus

Nous nous réjouissons de collaborer avec vous !

